

LETTRE DE MISSION

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 **DOMAINE : INSTITUTIONNEL**

 **MISSIONS RECURRENTES :**

La vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la préparation des séances du conseil d'administration. En lien avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence du conseil d'administration élabore l'ordre du jour et veille au suivi politique des dossiers qui y sont présentés. Dans ce cadre, avec l'appui de la Direction des affaires juridiques et générales, la vice-présidence du conseil d'administration veille au respect des cadres légaux et réglementaires.

En lien avec le Président et le cabinet de la Présidence, la vice-présidence du conseil d'administration est chargée des relations avec les élus du conseil d'administration, des organisations qui y sont représentées et des personnalités extérieures.

En lien étroit avec l'équipe présidentielle ainsi que, à titre principal, la Direction générale des services, la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires financières, la vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la définition ainsi que de la promotion de la politique budgétaire et d'emploi de l'université. A ce titre, elle contribue à définir les orientations stratégiques de l'université en matière de moyens financiers et de ressources humaines, et participe à la préparation du budget ainsi qu'à son exécution. Elle est en particulier en charge de la conduite et la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance et du Plan de Retour à l'Equilibre Financier de l'Université.

La vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la préparation des séances du comité social d'administration. Elle élabore avec l'équipe présidentielle, et en lien avec les directions concernées, l'ordre du jour y afférant et veille à la préparation et au suivi des dossiers qui y sont présentés. Elle représente un des acteurs importants du dialogue social mené au sein de l'établissement.

Avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence du conseil d'administration contribue à faire le lien avec les directeurs de composantes et assiste le Président dans la préparation et le suivi du comité de direction.

Dans le cadre de ses missions et avec l'appui du cabinet de la Présidence, la vice-présidence du conseil d'administration rencontre de manière régulière les organisations représentatives des personnels et des usagers de l'établissement et est chargée, dans son périmètre de compétence, du suivi des demandes et requêtes adressées au Président par les personnels enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs.

La vice-présidence du conseil d'administration contribue également à la définition et au pilotage des dossiers stratégiques de l'UPEC dont notamment le Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performances, et la coordination territoriale.

La vice-présidence du Conseil d'administration contribue, en lien avec la Direction des partenariats, à identifier des partenariats stratégiques pour le développement des projets de l'université, notamment en lien avec les attentes et besoins des acteurs socio-économiques des territoires sur lesquels l'UPEC exerce ses missions. En lien avec l'équipe présidentielle et le cabinet de la Présidence, elle conçoit et assure la mise en œuvre de la stratégie partenariale de l'université avec ses interlocuteurs, dont la coordination territoriale.

Elle prend une part active aux initiatives de l'université permettant de développer et renforcer de nouveaux partenariats et est membre du COMEX Erasme.

Enfin, la vice-présidence du conseil d'administration assure un rôle de représentation de l'établissement en cas d'empêchement du Président.

ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROJET STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT :

La vice-présidence du conseil d'administration est chargée, en lien avec l'équipe présidentielle, de la mise en œuvre du projet d'établissement et du développement de campus formation et recherche. Elle participe à la mise en œuvre de l'ensemble des projets transverses de l'établissement.

Plus particulièrement, la vice-présidence du conseil d'administration veille, en lien étroit avec la Direction générale des services et les services compétents, à la trajectoire financière de l'établissement. Par une gestion prévisionnelle des emplois, la vice-présidence du conseil d'administration veille à la trajectoire de la masse salariale. A ce titre, la vice-présidence du conseil d'administration est source de propositions concernant la politique de ressources humaines de l'établissement, en particulier sur la consolidation de l'emploi et l'évolution de la politique indemnitaire.

En lien étroit avec la vice-présidence Responsabilité Sociétale de l'Université, la vice-présidence du conseil d'administration est source de propositions en matière de conditions de travail et de santé des personnels et des usagers ; elle accompagne notamment les dossiers relatifs à l'aide sociale, le handicap, la parité ainsi que la lutte contre les discriminations.

La vice-présidence du conseil d'administration veille à accompagner le développement des partenariats, renforcer les démarches qualité du suivi des conventions et structurer la stratégie partenariale socioéconomique de l'université.

Pour mettre en œuvre ces missions, la vice-présidence du conseil d'administration, avec le concours de l'équipe présidentielle et la Direction générale des services, met en place des groupes de travail susceptibles, selon les dossiers, de comprendre des enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques ainsi que des étudiants.

Pour toutes ces actions, la vice-présidence du conseil d'administration s'appuie à titre principal sur la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires financières, la Direction de la transformation ainsi que la Direction des affaires juridiques et générales.